

Les P. & T. à Lugarde

Un peu d'histoire...

- **1477** : création des relais de poste par Louis XI. Les routes sont provisoires et aboutissent aux théâtres d'opérations militaires. Les relais sont espacés d'environ 28 km et sont dirigés par des tenants-poste, ancêtres des maîtres de poste. Les chevaucheurs ne transportent que la seule correspondance du roi.
- **1576** : création d'offices de messagers royaux. Spécialisés dans le transport des sacs de procès, ils sont autorisés à prendre les lettres des particuliers. Ils concurrencent les messagers de l'université qui dominent le commerce épistolaire depuis le XIII^e siècle. Fin XVI^e siècle, apparition des premiers bureaux de poste et sans doute des premiers distributeurs.
- **1627** : premier tarif des lettres. Ce tarif dit d'Almérás, du nom du contrôleur général des postes, ne concerne que 4 destinations : Bordeaux, Lyon, Toulouse, Dijon.
- **1632** : édition de la première carte des routes de poste. Il existe à cette époque 623 relais.
- **1672** : création de la ferme générale des postes. Les fermiers rachètent les messageries. Avec LOUVOIS, surintendant général des postes, des traités internationaux avec les pays frontaliers sont négociés.
- **1789** : Les directeurs des quelques 1 300 bureaux de poste qui existaient à cette époque sont élus au suffrage universel. Des villes sont débaptisées créant ainsi des perturbations dans le tri des lettres. On condamne la violation du secret de la correspondance.
- **1794** : transmission de la première dépêche télégraphique sur la ligne Paris-Lille au moyen du télégraphe optique des frères CHAPPE.
- **1796** : attaque du courrier de Lyon.
- **1830** : mise en place du service rural. Les campagnes sont désormais desservies par le facteur à raison d'une distribution tous les 2 jours. Tournée quotidienne à partir de 1832.
- **1849** : création du timbre-poste français à l'effigie de Cérès, déesse des moissons, gravé par Jacques-Jean BARRE, graveur à l'hôtel de la monnaie.
- **1854** : pour inciter les Français à utiliser le timbre-poste, il est créé une prime à l'affranchissement qui correspond à une réduction sur le prix du port à condition que la lettre soit affranchie par l'expéditeur.
- **1870** : pendant le siège de Paris, par les Prussiens, les Parisiens tentent de communiquer avec la province. Ils lancent des ballons montés, utilisent des pigeons porteurs de dépêches microfilmées ou des boules de zinc étanches contenant des centaines de plis. Jetées dans la Seine à l'amont de la capitale, elles devaient être récupérées dans un filet. Aucune boule ne parvint à destination pendant la durée du siège. C'est aussi l'année d'apparition de la première carte postale.
- **1873** : suppression de la poste aux chevaux.
- **1874** : création de l'Union générale des postes, formant un seul territoire postal pour l'échange des correspondances entre les pays qui y adhèrent. Cette union prendra le nom d'Union postale universelle en 1878.
- **1879** : création du ministère des postes et télégraphes.
- **1881** : création de la Caisse Nationale d'Épargne.
- **1918** : création des chèques postaux.
- **1927** : organisation de la poste automobile rurale qui combine par ce service des opérations de guichet, de distribution et de transport de voyageurs.
- **1952** : début de la motorisation des tournées rurales en 2 CV Citroën.
- **1962** : naissance du logotype Oiseau bleu. Les boîtes aux lettres postales changent de couleur. Le jaune remplace le bleu.
- **1964** : début de la *codification des adresses postales*.
- **1972** : code postal à 5 chiffres.
- **1984** : suppression du service pneumatique.
- **1988** : les télécommunications prennent l'appellation *France Télécom*.

Emancipation

Du côté de l'école communale, tout roulait, on pouvait commencer à réfléchir à un nouveau projet : s'émanciper des services postaux situés à Pierre-Besse qui desservait alors Cheylade, Lugarde et Marchastel.

Mais pour l'heure, à l'hiver 1899, la Recette des Postes de Pierre-Besse venant de partir en fumée, on la loge temporairement dans un établissement de facteur-receveur et ce, toujours à Pierre-Besse.

En juillet 1906, Léon Tournadre, Maire de Lugarde, saisit le Sous-Préfet d'une demande de transfert de la Recette des Postes de Pierre-Besse à Lugarde, du fait de la création de la ligne de chemin de fer Neussargues – Bort.



En novembre 1906, le Directeur des Postes et des Télégraphes précise que la règle absolue veut que l'on ne concède les bureaux de l'espèce qu'aux communes qui se sont préalablement et doublement engagées à fournir gratuitement, et pendant 18 ans, le local nécessaire au



fonctionnement du service et au logement du titulaire et d'acheter un indicateur extérieur des levées de la boîte du bureau ; coût : 36 F « système Thierry ». Il est donc demandé au Conseil Municipal de Lugarde de délibérer dans ce sens. Même chose est demandée à Marchastel puisque la commune serait vouée à être rattachée au bureau en question. Ce serait également l'occasion de participer financièrement à la dépense.

Naturellement, à l'occasion de la première séance de conseil de 1907, Lugarde a délibéré positivement et s'engage donc à supporter tous les frais inhérents au transfert de la recette de plein exercice au sein de sa commune.

Stagnation

Décidément, il en va du bureau de Poste comme de l'école. En bref, rien n'est simple.

En juin 1907, la situation n'a pas avancée et aucune décision n'a été prise en haut lieu. Et pour cause !

Les trois communes concernées par ce transfert étant en désaccord, le Directeur des Postes et Télégraphes demande à ce que rien ne change afin d'éviter tout conflit ultérieur.

Le dossier sera de nouveau examiné qu'à la suite d'une entente entre les parties en question. A bon entendeur !

Le 12 septembre 1908, le transfert n'a toujours pas eu lieu et d'ailleurs, on s'interroge toujours sur la pertinence de l'installation d'une recette simple de plein exercice ou d'un établissement de facteur-receveur (gestion d'une petite recette en milieu rural incluant la tournée et la distribution du courrier).

En outre, la Commune de Lugarde demande, pendant qu'elle y est, à être rattachée aux réseaux télégraphiques ou téléphoniques. Autrement dit, Léon Tournadre souhaite faire entrer sa commune dans le XXe siècle. Très bonne initiative !

Tour arrive !

Euréka !!! Le 16 novembre 1908, le Directeur des Postes et des Télégraphes informe le Préfet que le 6 novembre précédent, le Sous-Secrétaire d'Etat a entériné par un arrêté la création d'un établissement de facteur-receveur dans la commune de Lugarde.

Du coup, on passe à l'étape suivante qui est le choix du bâtiment qui va recevoir l'office et le logement du titulaire. Occasion est donc donnée de rappeler les exigences en la matière : ce logement doit être composé de cinq pièces, d'une

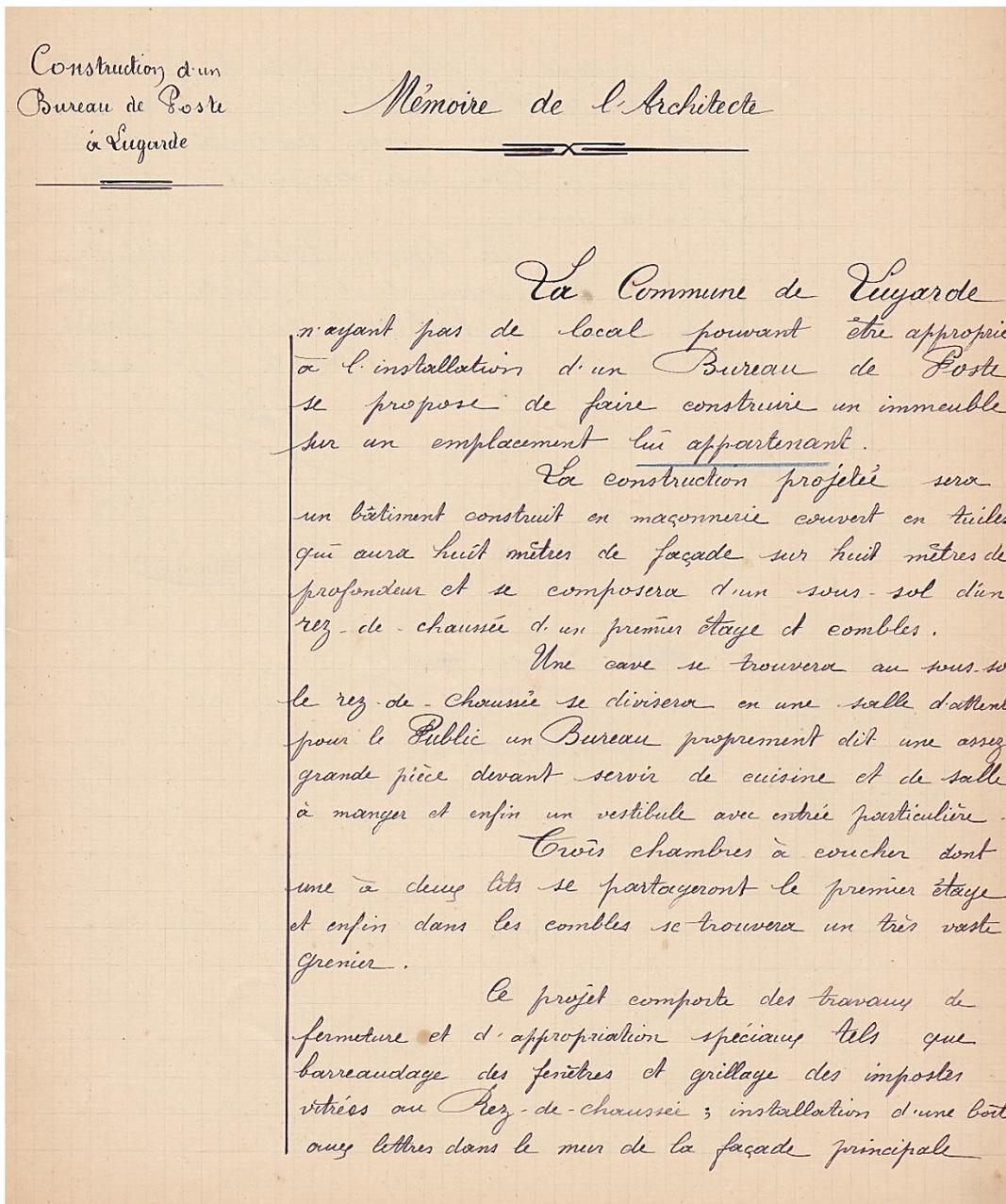
salle d'attente, d'une salle de bureau, de deux chambres, d'une cuisine, d'une cave, grenier, jardin, cabinets d'aisance, etc...

En outre, il rappelle également que l'administration ne laisse pas ignorer à la municipalité l'exigence qui lui est faite d'être prête à ouvrir au plus tard le 1^{er} juin 1909. Dans le cas contraire, Lugarde perdrait l'office postal aux dépens d'une autre commune.

Ça ne rigole pas !

On passe la seconde !

Il est temps de passer aux choses sérieuses et il n'y a pas de temps à perdre. La municipalité a six mois pour bâtir son bureau de Poste. On sollicite Albert Pissavy, architecte-expert à Lugarde pour monter tout le dossier. Première étape, rédaction d'un mémoire :



cloison grillagée à établir avec porte et guichet entre la salle du Public et le Bureau; revêtir d'une couche de peinture vernissée résistante, permettant le lavage à l'eau, toutes les parois de ces deux pièces de service

La dépense totale compris imprévus et honoraires de l'Architecte s'élèvera à la somme de Neuf mille huit cent francs.

Feyssade le 19 Janvier 1909

A. Pissavy



VU : —
AURILLAC, le 17 février 1909.

Le Préfet de Cantal,

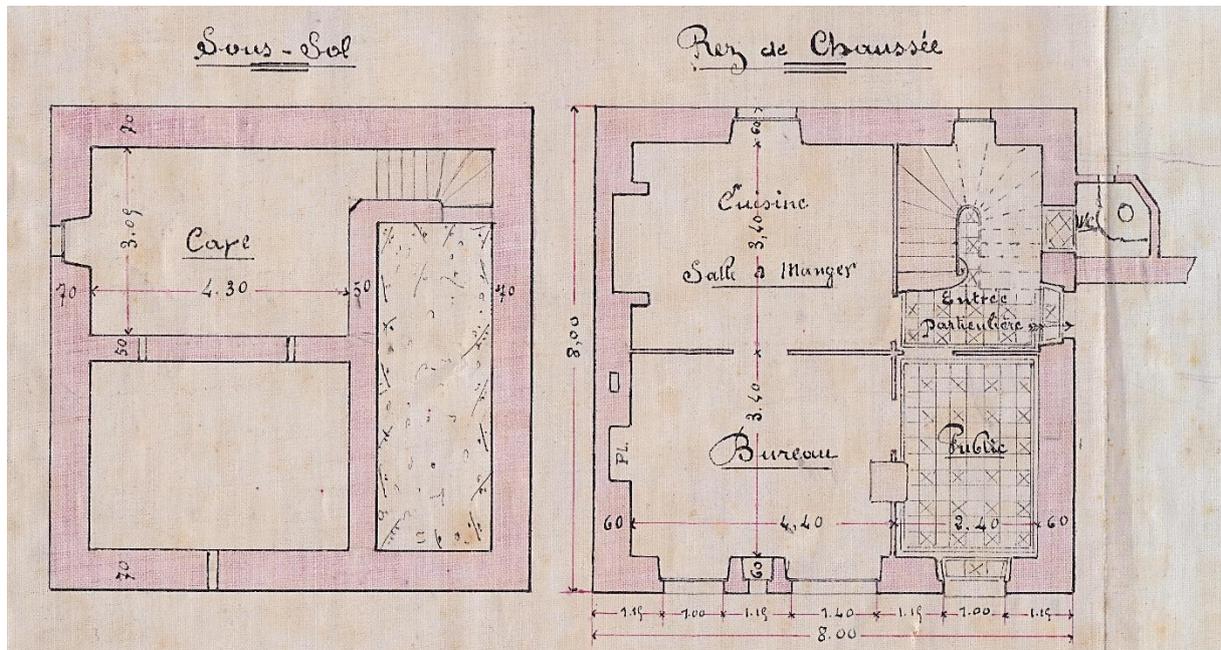
Le PREFET du CANTAL:

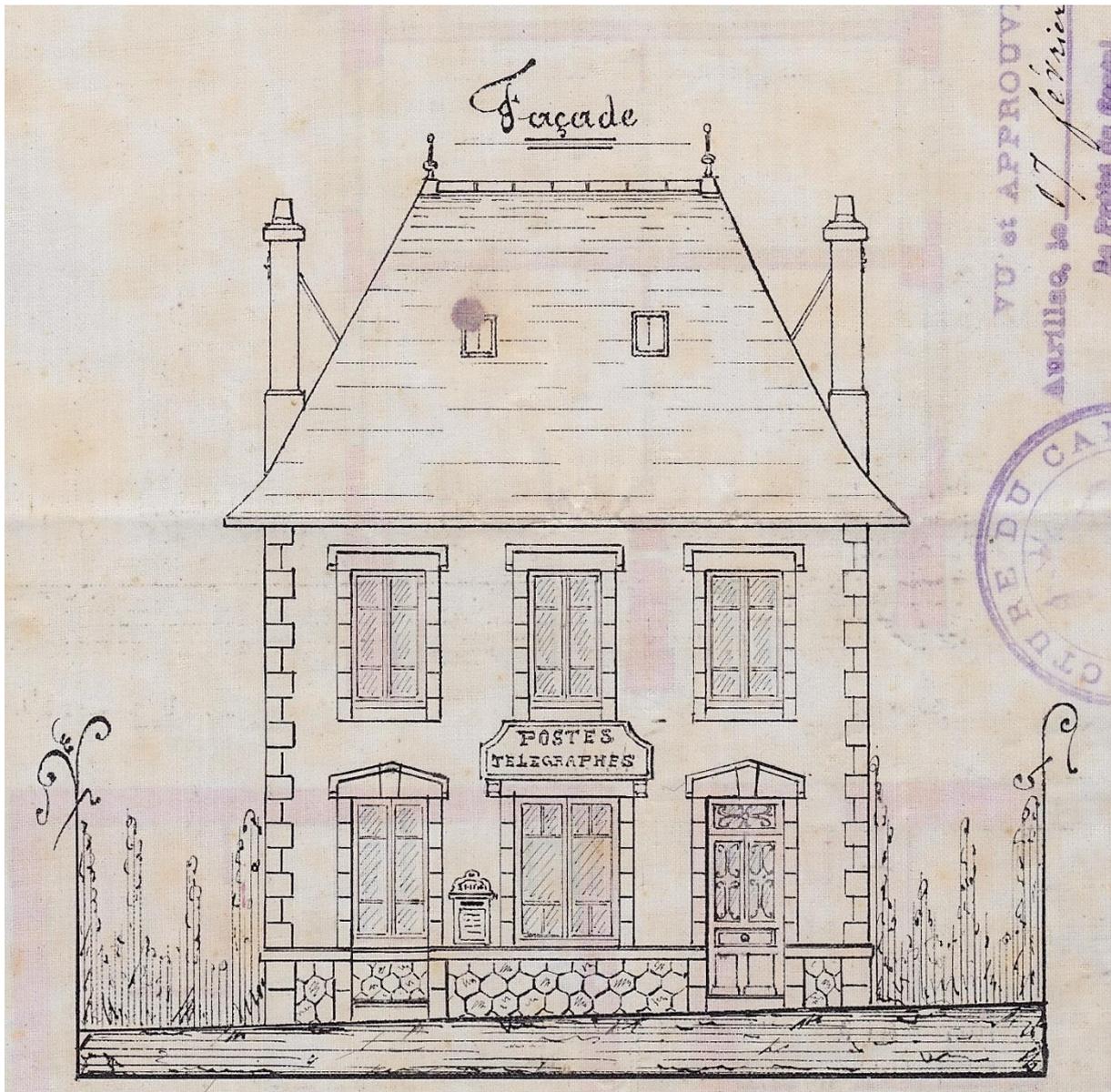
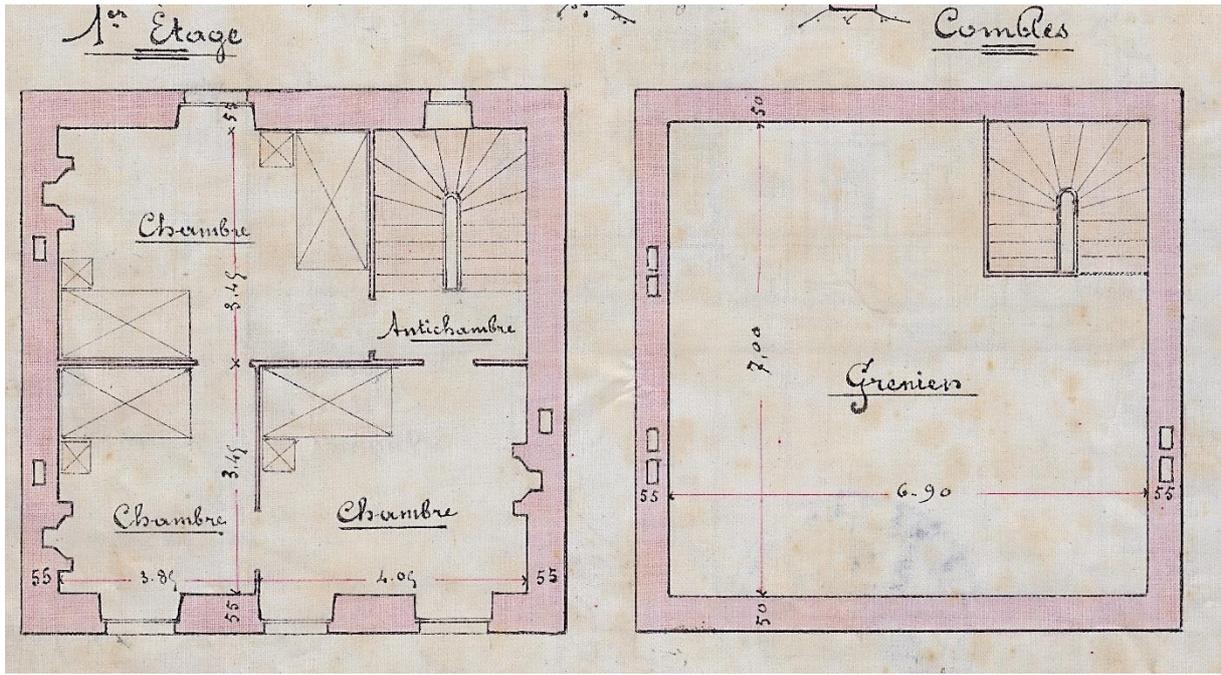
Le Conseiller de Préfecture délégué.

J. J. J.



Seconde étape : les plans du bâtiment





Six artisans ont candidaté :

1. Pierre LEFORT, entrepreneur de travaux publics à Neussargues
2. CHIRAC (*pas de prénom*), entrepreneur à Lugarde
3. Emile DELPEUX, plâtrier-peintre à Saint-Bonnet de Condat
4. Prosper DELPEUX, menuisier à Saint-Bonnet de Condat
5. Léon ROUX, entrepreneur à Labouleyre, Cne de St-Saturnin
6. Claudius ROLLIER, entrepreneur à Allanche
7. Léonard MAISONNEUVE, entrepreneur à Allanche

C'est finalement Propser DELPEUX qui enleva le bœuf ce qui lui fut notifié le 2 mai 1909.

Y'avait plus qu'à et il fallait faire fissa.

Le 22 octobre suivant, le Directeur des Postes et des Télégraphes informe le Maire de Lugarde qu'il pensait posséder l'employé assorti au Bureau de Poste. Mais...

Monsieur le Maire,

Ainsi que je vous le faisais connaître par ma lettre du 1^{er} octobre courant, j'ai demandé l'ouverture du bureau de Lugarde pour le 16 novembre prochain.

Vous n'ignorez pas que la commune de Lugarde sera desservie par le facteur-receveur et par un facteur auxiliaire.

Mademoiselle la Receveuse de Pierre-Besse m'avait proposé, après vous avoir consulté sans doute, pour remplir ce dernier emploi M. GERAUD Pierre de Lugarde qui avec été agréé.

Or, quand j'ai prié ce candidat de remplir les quelques formalités qu'il avait à accomplir pour être définitivement désigné, il m'a fait répondre qu'il ne pouvait pas accepter parce qu'il n'était pas suffisamment rémunéré.

Je trouve la manière de faire de ce candidat un peu drôle. Puisqu'il ne trouvait pas le salaire assez élevé, il n'avait qu'à ne pas accepter quand on le lui a proposé au mois de février dernier.

Comme il est nécessaire d'avoir un facteur pour desservir le bas de la commune, je vous prie d'user de votre influence pour faire revenir M. GERAUD Pierre sur sa détermination ou me proposer un autre candidat qui accepterait le salaire de 220 francs.

Ce candidat devra avoir 40 ans au moins. Ne lui laissez pas ignorer qu'indépendamment de son salaire, le facteur auxiliaire est habillé et touche une indemnité de chaussures.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

La réception définitive du Bureau de Poste est proclamée le 7 août 1910.

En 1934, Maurice CHEVASSUS, le nouveau Maire de Lugarde depuis l'année précédente, demande à l'Administration postale l'installation d'une boîte aux lettres dans les villes du Meynial, Peyrolet, La Griffoul et Péchelfaux.

En janvier 1948, la Municipalité sollicite la transformation de la Recette distribution des PTT en Recette de plein exercice. En échange de quoi - et c'était la condition *sine qua non* - la commune de Lugarde s'engage à fournir gratuitement pendant 18 ans le local nécessaire au fonctionnement du service et au logement du receveur, à en maintenir la salubrité et la sécurité

à assurer aux frais de la commune tous les six ans au moins les travaux nécessaires à la remise en état de ce local, à faire effectuer les transformations utiles si les exigences du service venaient à nécessiter l'agrandissement du bureau.

En 1976, du fait du départ du titulaire du poste, le Directeur départemental des Postes propose à Jean Roux, Maire en place depuis 1963, de transformer la catégorie du bureau de poste : de recette de 4^{ème} classe en recette distribution. Etat de fait qui garantirait le maintien de l'établissement postal, la zone d'influence de la distribution pouvant être étendue.

Il est bien évident que la Municipalité a adopté ledit projet.

Le bureau de poste de nos jours :

